

<p><b>29 novembre 2021</b></p>	<p><b>Procès-verbal de la séance extraordinaire du Lundi 29 novembre 2021 du Conseil de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, tenue au Pavillon Municipal, situé au 1465 rue Principale, à Saint-Rémi-de-Tingwick, le lundi 29 novembre 2021 à 19h30.</b></p> <p>Sont présents : les conseillers messieurs Alain Groleau, Pierre Auger et Pierre Lenoir et les conseillères mesdames Brigitte Nadeau et Marie-Josée Roulx.</p> <p>Est absent : Le conseiller monsieur Marco Couture</p> <p>Monsieur Mario Nolin, maire, agit comme président de l'assemblée.</p> <p>Les membres du conseil présents forment le quorum.</p> <p>Également présente : madame Anouk Wilsey directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire de l'assemblée.</p>
	<p><b><u>Ouverture de la séance extraordinaire</u></b></p> <p>Constatant qu'il y a quorum, monsieur Mario Nolin, président de l'assemblée, déclare ouverte la séance extraordinaire du conseil à 19h30.</p>
<p><b>2021-11-271</b></p>	<p><b><u>Adoption de l'ordre du jour</u></b></p> <p><b>CONSIDÉRANT QUE</b> l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire a été transmis à tous les membres du conseil dans les délais légaux;</p> <p><b>EN CONSÉQUENCE</b>, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Roulx, appuyée par le conseiller Pierre Lenoir et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que transmis.</p> <p><b>QUE</b> l'ordre du jour déposé par la directrice générale et greffière-trésorière soit adopté tel que présenté, mais en laissant l'item « affaires nouvelles » ouvert.</p> <p><b>ADOPTÉE.</b></p>
<p><b>2021-11-272</b></p>	<p><b><u>Dépôt de la programmation de la TECQ 2019-2023 - version 4</u></b></p> <p><b>CONSIDÉRANT QUE</b> la municipalité de Saint-Rémi-de Tingwick a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023.</p> <p><b>CONSIDÉRANT QUE</b> la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'habitation.</p> <p><b>EN CONSÉQUENCE</b> il est proposé par le conseiller Alain Groleau, appuyé par la conseillère Brigitte Nadeau et unanimement résolu.</p> <p><b>QUE</b> la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick s'engage à</p>

	<p>respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle</p> <p><b>QUE</b> la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toutes responsabilités quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2019-VERSION 4.</p> <p><b>QUE</b> la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick approuve le contenu et autorise l'envoi au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.</p> <p><b>QUE</b> la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.</p> <p><b>QUE</b> la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.</p> <p><b>QUE</b> la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.</p> <p><b>ADOPTÉE.</b></p>
	<p><b><u>Période de questions</u></b></p> <p>✓ Aucun citoyen présent et aucunes questions reçues par courriel.</p>
<p><b>2021-11-273</b></p>	<p><b><u>Levée de la séance extraordinaire</u></b></p> <p>À 19h32, le conseiller Pierre Auger propose la levée de la séance extraordinaire, tous sont unanimes.</p> <p><b>ADOPTÉE.</b></p>
	<p>Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent. Il n'exerce pas son droit de veto.</p> <p>_____</p> <p>Mario Nolin, maire</p> <p>_____</p> <p>Anouk Wilsey Directrice générale et greffière-trésorière</p> <p>_____</p> <p>Mario Nolin Maire</p>